



Présents : Cécile Thorigné, Marie Lebreton, Mireille Hamon, Yves Brault, Françoise Pascal, M. et Mme Smith, Gildas Brosse, Charline Marion, Rozenn De Poulpiquet, Nathalie Mouazé-Masclat, Hélène Masson, Alette Dorlante, François Barbelet, Valérie Chevanton, Marie-France Chartier, Sylvaine Hans, Bernadette Schnapp, Régis Panon, Maud Gicquel, Maïlys Affilé, Bernard Girardot, Anne Petitot, Antoine Catta, Marie-Pierre Lepage, M. Le Gall, Jean Guégan, Christine Biger, Pierre Coquentin, Marie Le Hetet, M. Deschaux, M. Gicquel, Anne Brosse-Riope, Daniel Hochet, Sébastien Marrec (Association Rayons d'Action), Anaïs, Énora, Gaëlle, Héloïse, Léa, Nolwenn, Opaline (Étudiantes IGC Business School), Amy Poutrel (IGC Business School).

Conseil de quartier : Marie-Élise Meffray (Association Paris-Rennes), Alain Jollivel (Association des résidents Saint-Hélier / Laënnec / Gare), Cyril Larose (Association de quartier Alphonse-Guérin), Christian Honoré (Conseil Syndical Carré Solférino), Pierre-Henri Biger (Les Amis du Patrimoine Rennais), Jean Soignon (Association Le Village d'Alfonse), Estelle Kalalou (Association Le Pôle-Bert), Camille Morel Fatio (Déléguées Parents d'Élèves École Maternelle Jean-Zay), Hélène Szygenda (CDAS), Laurence Hamon, Christophe Capronnier, Éric Crezè, Frédéric Brinquin, Annick Le Guennec, Gérard Huillery, Antony Oger, Brigitte Evain, Olivier Horr.

Invités : - Commissaire Le Borgne (Adjoint au Directeur Départemental de la Sécurité Publique - DDSP35),
- Éric Fossembas (Directeur de la Police Municipale et du Domaine Public- Ville de Rennes),
- Guillaume Porcher (Service Mobilité Urbaine – Rennes Métropole).

Ville de Rennes : Catherine Debroise (Adjointe à la Maire, déléguée aux quartiers Thabor/Saint-Hélier/Alphonse-Guérin)
Anne Lopez Mariani, Laurent Meunier, Christine Rabu (Direction quartiers Centre).

Excusés : Patrick Perrin, Françoise Vallet, Marie Christine Goragner, Séverine Cornu (Présidente du Kayak Club de Rennes), Christophe Bouetel (RPA, E2R), Sylvie Reussard (Association Cercle Paul Bert), Marie Charrier.

1. Introduction par Mme Catherine DEBROISE, adjointe à la Maire et élue du quartier, et par les membres du Conseil de Quartier

Mme Debroise rappelle que depuis la dernière assemblée de quartier, le Conseil de Quartier Thabor Saint Hélier Alphonse Guérin a été renouvelé.

Elle présente **M. Olivier Horr**, membre du collège habitants du Conseil de Quartier, qui assure à ses côtés la coprésidence de cette instance.

M. Horr explique que le conseil de quartier est une instance consultative, qu'elle se veut à l'écoute des attentes et des besoins des habitants, dans le dialogue avec la Ville. Il invite les habitants qui le souhaitent à se mettre en relation avec cette instance, via la Direction de Quartiers Centre (dqc@ville-rennes.fr - 02 23 62 11 25).

M. Huillery, membre du Conseil de Quartier, illustre ensuite les axes de réflexion du Conseil de quartier en présentant une démarche engagée avec l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Innovation Sociale), autour des données sociodémographiques du quartier. Ce travail permet aux membres du Conseil d'identifier, en s'appuyant sur des données chiffrées, les principaux enjeux du quartier.

Mme Debroise revient également sur le dernier budget participatif (saison 3), pour lequel les Rennais se sont à nouveau beaucoup mobilisés (525 projets déposés lors de l'appel à projets en novembre, dont 35 pour le quartier Thabor- St Héliér – A. Guérin). Les projets sont actuellement en cours d'étude et de chiffrage par les services municipaux. Le vote aura lieu du 1^{er} au 25 février 2018.

A noter : dans le cadre d'un partenariat entre l'IGC Business School (école située rue de Paris) et le quartier, un groupe d'étudiantes en 1^{ère} année de BTS Communication s'est investi dans la préparation de l'Assemblée de Quartier. Ces étudiantes ont conçu l'affiche annonçant la réunion. Elles ont également réalisé deux micro-trottoirs vidéos, pour recueillir la perception des habitants sur les deux thèmes de la soirée et introduire les débats.

Merci aux étudiantes et à leurs professeurs Amy Poutrel et Carole Bruyère pour leur implication et leur enthousiasme.

2. La tranquillité publique sur le quartier



- Commissaire Le Borgne, Adjoint au Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Ille-et-Vilaine (DDSP35)
- Eric Fossembas, Directeur de la Police Municipale et du Domaine Public, Ville de Rennes

La présentation de M. Fossembas, reprenant les missions de la Police Municipale à Rennes, et les évolutions prévues en 2018, est disponible en annexe.

Questions posées :

Au-delà du nettoyage assuré par la Ville dans le cadre de sa charte d'intervention, quels sont les moyens de lutte contre les tags sur l'espace public

- ➔ Tous les tags pris en photos, ce qui permet la constitution d'un fichier. Ce fichier s'avère utile quand les tags sont "signés". En effet, en cas d'appréhension d'un auteur en flagrant délit, il permet de remonter à d'autres infractions et de lier au flagrant délit des faits antérieurs. Les suites judiciaires existent : à titre d'exemple, un auteur de tags était encore appelé à comparaître devant le Tribunal cette semaine. Toutefois, les sanctions restent proportionnées au délit. Des mesures alternatives sont possibles : Travaux d'Intérêt Général...

La vitesse reste perçue comme trop élevée dans certaines rues du quartier. Exemple cité : les aménagements récents de mise en zone apaisée de la rue de Paris -> sentiment d'inefficacité et de dangerosité pour les vélos. Quelles actions sont menées par les forces de l'ordre?

- ➔ La Police Nationale précise que l'appréciation de la vitesse par les piétons est difficile, en particulier dans les rues étroites. Des contrôles réguliers sont faits, mais ils dépendent de moyens parfois insuffisants. Au printemps dernier, notamment, les manifestations à Rennes (loi travail, agriculteurs...) ont mobilisé des moyens considérables pour des opérations de maintien de l'ordre, au détriment d'autres interventions. Concernant la vitesse, la Police Nationale estime que la solution réside surtout dans la réalisation d'aménagements de voirie dissuasifs.

Sur le secteur Alphonse Guérin, signalement du manque de visibilité sur la priorité à droite rue Durocher.

- ➔ Pour mémoire, l'aménagement de la rue Alphonse Guérin avait justement pour objet de limiter le trafic et de réduire la vitesse sur cette voie de desserte du quartier. L'introduction de priorités à droite contribue à cette modération de la vitesse. L'information sur le manque de visibilité sera remontée à la Direction de la Voirie.

Une habitante témoigne de l'agression dont ont été victimes sa fille et elle sur le chemin de l'école. Un homme s'est précipité vers elles et a asséné à la fillette un coup au visage.

- ➔ La Police Nationale est informée de ces faits. Il s'agit malheureusement d'une personne bien connue des services, et atteinte de troubles psychologiques. Dans de tels cas de figure, il est

impératif de composer le 17 au plus vite. La Police Nationale met également en place un accompagnement et une aide aux victimes.

Quelles actions contre la consommation d'alcool dans les parcs ?

- La Police Municipale assure une surveillance régulière, en lien avec les signalements opérés notamment par les surveillants de parcs. Les agents de la PM procèdent à des confiscations ou à des verbalisations, en application des arrêtés municipaux réglementant la consommation d'alcool sur l'espace public.

En quoi consistent les changements annoncés en matière de stationnement au 1^{er} janvier 2018 ?

- Effectivement, à cette date, le non-respect du stationnement payant sera "dépénalisé". Cela signifie que les policiers municipaux n'appliqueront plus de contraventions, mais des "forfaits de post-stationnement". Chaque collectivité a désormais libre choix de déterminer le montant de ces forfaits. À Rennes, ils varieront entre zone rouge (34 €) et zone verte (24 €).

3. La mobilité vélo et les aménagements cyclables



- Guillaume Porcher, service Mobilité Urbaine, Rennes Métropole.

La présentation de M. Porcher est annexée au présent compte-rendu.

Plusieurs remarques sur la présence de vélos sur les trottoirs (notamment sur l'axe Est-ouest), et les comportements parfois inciviques des cyclistes

- la pratique du vélo a explosé, en particulier en Centre-ville : +107% depuis 2011. Les vélos représentent aujourd'hui 7-8% des déplacements en Centre-ville. Ceci nécessite de "mettre à niveau" les aménagements pour assurer confort et sécurité à la fois des piétons et des vélos. Les comportements inappropriés de cyclistes existent, tout comme certains automobilistes ont aussi une attitude dangereuse. C'est avant tout une question de comportement individuel.
- La Police Municipale indique qu'elle procède déjà à des rappels à la loi et à des verbalisations. La brigade cycliste qui sera créée en 2018 pourrait mener ces actions.
- L'association Rayons d'action indique que, si les cyclistes roulent sur le trottoir, c'est souvent parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans le partage de l'espace avec les voitures. Elle rappelle son souhait de privilégier les sites propres dédiés au vélo, plutôt que les bandes cyclables où il n'y a pas de séparation physique entre les deux modes.
- Rennes Métropole rappelle que l'apaisement de la vitesse automobile à 30 km/h est un des axes de la politique en faveur du vélo.

Le manque de signalisation et d'éclairage des vélos est signalé.

- L'association Rayons d'actions indique que la sensibilisation des cyclistes dans ce domaine est un des axes forts de son action. Des actions de sensibilisation peuvent aussi être menées par d'autres associations comme la Prévention Routière, ainsi que par la Police Municipale.

Sont signalés les points suivants :

Rue Armand Barbès – tourne à droite vers le quai A. Briand : dangereux car les voitures empiètent sur la bande cyclable

Rue de Paris : les coussins berlinois récemment posés sont trop proches du trottoir d'où un inconfort pour les cyclistes.

Ces points seront signalés aux services compétents.

Mme Debroise, en lien avec la synthèse des échanges réalisées par M. Horr, propose la constitution d'un **groupe de travail "vélo" à l'initiative du conseil de quartier**.

Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès de la Direction de quartiers Centre.